

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 2 (1972)

Heft: 6

Rubrik: Les conseils du médecin : les cures thermales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

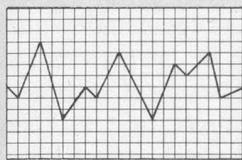
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LES CONSEILS DU MEDECIN

Les cures thermales

Depuis la plus haute Antiquité, les hommes ont recours aux vertus thérapeutiques de certaines sources. Du temps des Grecs et des Romains, les thermes étaient très à la mode, non seulement pour des raisons esthétiques mais aussi comme thérapeutique de certaines affections.

De nos jours, les vertus de ces sources ont été vérifiées par des travaux scientifiques. Certaines eaux ont été reconnues très riches en minéraux divers qui expliquent leur activité thérapeutique. D'autres sources ont été reconnues radioactives et cette radioactivité explique les bienfaits qu'en retirent les curistes.

En dehors de leur action de « médicament » grâce à leur eau, les stations thermales méritent d'être retenues dans la gamme des moyens thérapeutiques mis à la disposition des médecins pour d'autres raisons.

En règle générale, les curistes, en plus de leur ration quotidienne et bien définie d'eau à ingurgiter, sont soumis à divers traitements physiques qu'il serait difficile de leur appliquer dans la vie quotidienne, chez eux : bains d'eau chaude ou gazeuse, massages sous l'eau, gymnastique en piscine, cataplasmes de boues thermales radioactives, injections de gaz thermaux ou d'eau prise directement à la source.

Au surplus, les eaux thermales ont une « vie » assez limitée, et il faut qu'elles soient utilisées directement à leur sortie de la source pour déployer tous leurs effets.

Les conditions de vie des malades en cure aident également à leur amélioration. Ils peuvent et souvent doivent suivre un régime approprié à leur état. Les hôtels des stations sont rompus aux délicats problèmes des régimes particuliers.

Le repos qui accompagne toujours la cure est aussi un élément non négligeable de récupération de l'équilibre intérieur des malades.

En définitive, rares sont les malades qui ne retirent pas un bénéfice considérable d'une cure thermale dont l'indication a été bien posée et dont la cure a été suivie par un médecin spécialiste de ces traitements.

Dans un prochain article, nous essayerons de faire une revue générale des cures thermales possibles et des améliorations qu'elles peuvent apporter dans diverses maladies.

Dr P. L.

Nous rappelons que notre collaborateur médical, le Dr P. L. répond, dans le journal, à toute question qui lui est posée, et ceci gratuitement et anonymement. Il suffit d'envoyer les questions à la rédaction d'« Aînés », 10, passage Saint-François, 1003 Lausanne.



— C'est grave ?
— Pas trop !... Elle ne tarde que de dix minutes !
(Dessin de Padry - Cosmopress)

Surdité

Selon les nouvelles dispositions, toute personne bénéficiant de l'AIDE COMPLEMENTAIRE DE L'AVS, a le droit de recevoir un appareil de surdité SANS FRAIS, ceci après certificat médical.

Pour nous faciliter les démarches, veuillez préciser dans le bon ci-dessous que vous nous retournez :
(Soulignez ce qui convient).

BOUVIER Frères

Lunettes et appareils acoustiques
43 bis, avenue de la Gare, 1000 Lausanne
Téléphone 021/23 12 45

Bénéficiez-vous de l'aide compl. AVS OUI/NON

NOM : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ AGE : _____